

## Paul-Alexis Mellet

### Projets de recherche en cours

#### FNS ARCHEO-POL : la Bibliothèque des Monarchomaques

**Programme de recherche financé par le Fonds national suisse pour une durée de 4 ans (2024-2028), dirigé par Paul-Alexis Mellet et mené avec Lorenzo Paoli (postdoc), Alyze Bianco (doc) et Nicolas Champeaux (doc).**

Dans son ouvrage de 2013 sur le *Pouvoir absolu*, l'historienne Arlette Jouanna s'interrogeait avec perplexité sur l'étrangeté de la Renaissance : « comment retrouver un monde aujourd'hui si lointain ? ». Mais elle répondait immédiatement avec enthousiasme : l'entreprise vaut la peine d'être menée, car « c'est de la réflexion des penseurs d'autrefois que sont nés des concepts qui perdurent au coeur de la pensée politique : la souveraineté, l'Etat, le droit de résistance, la liberté des individus ». Or, ce sont précisément ces mêmes concepts, issus de l'Antiquité et du Moyen-Age, qui ont été exhumés, actualisés et articulés, dans le contexte européen des guerres de religion en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle, pour constituer la théorie dite « monarchomaque ». L'idée d'une résistance armée légitime au nom des libertés publiques a ensuite connu une grande postérité, par exemple chez Hobbes et Rousseau, dans les révolutions anglaise, américaine et française, et jusque dans les mouvements de protestation en Europe et aux Etats-Unis en 1968. Mais d'où vient-elle exactement ? Comment s'est-elle constituée ?

L'objectif de ce projet de recherche est de se concentrer sur les sources de ces concepts, et renouveler la compréhension des Monarchomaques, ces juristes et théologiens calvinistes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle qui ont justifié la résistance armée. Alors qu'ils sont bien connus aujourd'hui, de nombreuses zones d'ombre subsistent : liste précise des ouvrages et de leurs rééditions, réponses critiques, influences et surtout sources et références. Il s'agit donc d'offrir des analyses transversales de textes souvent étudiés séparément, tout en adoptant une méthode originale : l'étude des sources dont ils se sont inspirés. Quelles étaient leurs formations et leurs lectures ? Quelles interprétations faisaient-ils de la Bible, des philosophes de l'Antiquité, des juristes médiévaux ou des historiens qui les ont précédés ? Quelles influences ces pratiques intellectuelles et éditoriales ont-elles suscitées ? Pour eux, le précédent historique ne rendait pas seulement possible une forme institutionnelle du passé, il la rendait réelle en montrant qu'elle a déjà existé (Grafton et Schwab 2022).

Mais il fallait encore que ces cas anciens puissent être érigés en modèles exemplaires pour le présent ou l'avenir (Hampton 1990 ; Giavarini 2008). Le système repose donc sur une véritable « théorie des sources », de leur nature (lesquelles ?) et de leur fonction (quels modèles pour l'avenir ?). Ce sont ces sources, parfois communes aux catholiques et aux protestants (Frank 2023), qui ont fait l'objet de grandes controverses pendant les guerres de religion. Ce sont ces sources, finalement, qui ont dessiné les contours d'une méthode polémique, l'« exigence critique dans la parole pamphlétaire » (Christin 2014), qui s'est imposée jusqu'à aujourd'hui. Le projet propose ainsi de relire les traités monarchomaques à partir des sources sur lesquelles ils s'appuient. Pour mener à bien ce projet portant sur un

corpus de recherche redéfini et enrichi, nous proposons de recourir aux outils numériques qui permettront de rechercher ces sources, de les comparer entre les textes, de mesurer leur impact et leur réception dans d'autres textes et d'autres contextes, notamment pour les critiques qu'ils ont reçues. D'un point de vue épistémologique, l'analyse computationnelle fournit en effet des outils permettant des recherches dans des corpus élargis.

### **Les « Discours véritables », 1450-1650**

**Programme de recherche interdisciplinaire (Histoire et Littérature), dirigé par Estelle Doudet (Lausanne) et Paul-Alexis Mellet (Genève)**

Ce projet propose d'étudier un genre de discours occasionnels bien particulier : les « discours véritables » (ou « histoires au vray »). Ces textes, dont la multiplication entre 1450 et 1650 retient l'attention, présentent une similarité de titres mais une grande variété de contenus : l'avancée des Turcs, les conflits en Espagne ou en Angleterre, les défaites catholiques ou protestantes en France ou en Suisse, mais aussi toute une série de « faits divers » ou spectaculaires, tels les prodiges ou les comètes, les assassinats entre époux, les procès de sorcellerie, les « estrangetez » diverses... L'éclatement de ces objets, tout comme la modestie de leurs formats, expliquent probablement le désintérêt des historiens pour ces sources. L'objectif du projet est de tenter de caractériser ce « genre de discours », tout en inscrivant ces imprimés éphémères dans une approche interdisciplinaire (histoire et littérature). Qu'est-ce qui est « vrai » ou « véritable » dans les « discours véritables » ? Quelles sont les modalités de récit des événements ? Quelles sont les logiques de véridiction justifiant l'adoption de ce titre très particulier ? Quelles sont les durées de vie de ces imprimés inscrits et parfois « enfermés » dans l'actualité, mais dont certains se démarquent par une durée de vie (rééditions) étonnante ? Après plus de trois années de réunion régulières, le groupe prépare maintenant une publication de discours véritables édités et commentés, aux éditions Brill, collection Parole(s).

### **Anthropologie politique et religieuse de la parole, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles**

**Programme de recherche dirigé par Monique Weis (Luxembourg), Jérémie Ferrer-Bartomeu (FNRS) et Paul-Alexis Mellet (Genève)**

<https://parole.hypotheses.org>

Le projet de recherche « Anthropologie politique et religieuse de la parole (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) » envisage de s'interroger sur la question de la parole, depuis sa genèse moderne à sa profusion contemporaine, mais également à son impact. Il vise en particulier à mettre en lumière l'importance de la problématique de la gestion de la parole dans les sociétés modernes. Dans un paradoxe tout à fait fascinant, la parole oscille entre abondance et rareté : le pouvoir qu'elle détient lui provient de cette dernière et son utilisation doit donc être parcimonieuse et, surtout, contrôlée. C'est ainsi que des stratégies communicationnelles et des acteurs institutionnels naissent ou se développent afin de maîtriser la production, la diffusion et la réception de la parole politique. Cependant, ils ne sont pas seuls détenteurs du

« verbe politique » et les crises successives qui secouent la première modernité encouragent une amplification des discours : l'opposition se multiplie en même temps que les pôles de production, l'imprimerie rend la diffusion plus aisée mais plus incontrôlable, et le pouvoir sacré de la parole souveraine est mis à mal par de nouvelles concurrences. Dans la gestion des crises politiques et religieuses de la première modernité, la parole est à la fois problème et solution. Après 3 colloques (Genève, Belval-Luxembourg et Bruxelles) et 3 ateliers de lecture de source (Tours, Nancy et Louvain-la-Neuve), un vaste projet de publication est en cours : 4 volumes à paraître aux éditions Brill, collection Parole(s).

### **François Leguat, un huguenot en exil (1637-1735)**

#### **Programme de recherche dirigé par l'association Histoire et Patrimoine, dans le cadre de l'union Patrimoine des Pays de l'Ain, dirigée par Christophe Greffet**

François Leguat est un écuyer huguenot français originaire de Bresse. Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), il quitte ses terres pour rejoindre Amsterdam en 1689. Il y rencontre Henri Du Quesne, avec lequel il conçoit une vaste expédition vers l'île de Mascareigne (La Réunion) pour découvrir ce qu'ils appellent « l'Eden », un territoire vierge propre à accueillir des colons protestants. Il part avec une dizaine de coreligionnaires et établit une colonie à Rodrigues. Il y reste deux ans avant de repartir vers l'île Maurice, où il est emprisonné pendant de longs mois. Il rentre finalement en Europe en 1698 et s'installe à Londres. Il y publie son *Voyage et aventures de François Leguat & de ses compagnons, en deux isles desertes des Indes orientales*, Amsterdam, Jean Louis de Lorme, 2 vol., 1708 ; rééd. Londres, David Mortier, 2 vol., 1720. Le texte a été traduit en 1708 en néerlandais et en 1723 en anglais. Ce récit passionnant traduit la foi réformée de Leguat et son désir de découvrir des nouvelles terres pour y implanter une colonie protestante. Le contenu du livre, décrivant non seulement les côtes, les îles, la faune et la flore, mais aussi les efforts déployés pour construire une colonie, a donné lieu à de nombreux débats aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le groupe de recherche travaille actuellement à une série de conférences et à un ouvrage retraçant la vie longue et mouvementée de François Leguat, à paraître aux éditions PPA (Patrimoine des Pays de l'Ain).

### **Concorde et discorde (XVI<sup>e</sup> siècle)**

#### **Programme de recherche dirigé par Stéphane Geonget, CESR de Tours**

Saint Augustin dit de la paix qu'elle est une « concorde raisonnable » (*ordinata concordia*). Cette conception n'est pas oubliée à la Renaissance : nombreux sont ceux qui, au cours des guerres civiles, mettent au centre de leur réflexion cette union des cœurs que désigne étymologiquement la concorde. Louis Le Caron évoque en ce sens la recherche d'une « paisible concorde » et Du Moulin en mentionne les modalités pratiques (*Oratio de concordia*, 1546).

Mais la concorde n'est pas la paix. Cette dernière n'est que la condition pour qu'une concorde s'installe. La concorde, elle, permet à l'harmonie de s'installer et de durer dans le temps. Le contexte européen de la Renaissance (du xv<sup>e</sup> au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle) permet sans

doute de comprendre la présence accrue de cette notion de concorde, qu'il ne faudrait pas réduire à une réponse à l'esprit belliqueux supposé du temps. Quand, dans l'Italie de la toute fin du xvi<sup>e</sup> siècle presque pacifiée sous la domination espagnole, on imprime la traduction d'un traité que Lodovico Carbone avait rédigé un siècle plus tôt et qu'il consacrait à l'amour et à la concorde fraternelle, c'est un véritable projet de société qui est proposé pour prévenir toute discorde par la promotion de nouvelles règles de vie. De l'Angleterre à l'Italie, de la péninsule Ibérique au Saint-Empire, on observe alors la diffusion de la métaphore musicale pour décrire le fonctionnement des États et des sociétés : la concorde, c'est aussi l'harmonie produite par l'accord consonnant, qu'il s'agit donc de rechercher.

Attirant notre attention sur le xvi<sup>e</sup> siècle comme moment de reconfiguration des représentations politiques, Jean Nagle a proposé de parler de « civilisation du cœur » pour écrire son histoire du sentiment politique en France du xii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle et définir ainsi un « ordre cordial » qui n'est pas sans rapport avec un ordre féodal construit sur le don de soi. Des historiens ont par le passé attiré l'attention sur cette thématique importante du « cœur », comme Mario Turchetti à propos des « moyeneurs » ou Olivier Christin pour les « paix de religion ».

Mais le terme même de « concorde » mérite, nous semble-t-il, de nouvelles investigations. Que veut dire par exemple Jean Lemaire de Belges quand il parle de *La concorde du genre humain* ? « Paix fut trouvée et Concorde tissée, / Dont le doux fruit de désirée yssue / A partury nostre dame et princesse / Si s'en deult trop l'inferralle sansue / Et de fremir mal contente ne cesse ».

\*1 : Tout d'abord, une réflexion sur les représentations allégoriques de la concorde semble nécessaire. Dès le xv<sup>e</sup> siècle, et plus encore pendant les crises religieuses et politiques du xvi<sup>e</sup> siècle, des représentations visuelles et poétiques de la concorde se multiplient sous la forme d'emblèmes (Alciat, 1548 ; Corrozet, 1543) ou d'incitations à la paix (remontrances). Il faut alors comparer les représentations de la concorde dans leurs rapports avec celles de la discorde, et les distinguer aussi des représentations allégoriques de la paix.

\*2 : De plus, dans la continuité des travaux sur Claude d'Espence, il est possible de s'interroger sur les traductions théologiques et ecclésiologiques de la concorde. Une réflexion sur la formalisation de la concorde, à commencer par les efforts du colloque de Poissy (1561) ou la *Formula concordiae* de 1577, permettrait d'observer les traductions théologiques, juridiques et politiques de la concorde, dans la continuité des recherches de Paolo Prodi, sans oublier que la *concordia* s'impose dans les réflexions bien en amont du V<sup>e</sup> concile de Latran.

\*3 : En outre, la tolérance et le groupe des « moyeneurs », étudiés par Mario Turchetti, mériteraient d'être interrogés à nouveaux frais. Dans quelle mesure l'idéal de concorde, partagé par les différents camps pendant les conflits, conduit-il à dessiner les contours d'une paix durable ? À l'inverse, comment la discorde parvient-elle à s'imposer, dans certaines conditions (par ex. la « guerre juste »), même chez les partisans de la paix ?

\*4 : Enfin, il convient d'envisager les moments de discorde et de crise comme des épisodes provisoires de crises politiques et religieuses, au sens où l'entend Michel Dobry, quand la conjoncture fluide des jeux sociopolitiques est créatrice de nouvelles normes et d'horizons d'attente redéfinis pour les groupes élitaires dans la lutte pour les places. La discorde teinte donc ces moments gris de guerres civiles et son étude permet de comprendre, à rebours, comment se retissent les fils de la concorde et partant de la paix.

Suite à une journée d'étude organisée au CESR de Tours en 2023, le groupe prépare un premier volume.

### Editions critiques en cours

**\*Jean Calvin, *Le traité des reliques...* (1542).**

**Préparation d'une édition critique du *Traité des reliques...*, texte de Jean Calvin publié en 1542. En collaboration avec Luce Albert (Angers) et Nicolas Balsamo (Neuchâtel).**

Ce texte, plusieurs fois réédité au cours du XVIème siècle, n'a jamais fait l'objet d'une édition critique approfondie, malgré son succès. Son titre complet est *Advertissement trèsutile du grand profit qui revient à la chrestienté, s'il se faisoit inventaire de tous les corps saints et reliques, qui sont tant en Italie, qu'en France, Alemagne, Espagne, et autres royaumes et pais*. Jean Calvin s'en prend avec humour aux reliques vénérées par les catholiques et aux cultes qui y sont liés.

**\*François Hotman, *Antitribonien...* (1567)**

**Préparation d'une édition critique de l'*Antitribonien...*, texte de François Hotman rédigé en 1567 et publié en 1603. En collaboration avec Stéphan Geonget (CESR) et Laurent Gerbier (Tours).**

Ce texte présente une réflexion originale sur la réforme des études de droit proposée par un juriconsulte proche du chancelier Michel de L'Hospital. Le texte de François Hotman propose de se détourner des compilations produites sous le règne de Justinien, au profit de textes plus « utiles ». Cette édition critique s'inscrit dans le cadre du projet de recherche sur l'humanisme juridique, dirigé par Xavier Prevost (Bordeaux) et Luigi-Alberto Sanchi (Paris). Elle sera publiée aux éditions Droz (Genève).

**\*Théodore de Bèze, *Du droit des magistrats...* (1574)**

**Préparation d'une édition critique du *Droit des magistrats...*, texte de Théodore de Bèze publié en 1574.**

Ce texte paru anonymement représente, avec la *Francogallia* (1573) et les *Vindiciae contra tyrannos* (1579), l'un des traités monarchomaques les plus célèbres. Son titre complet est : *Du droit des magistrats sur leurs sujets. Traitté tres-necessaire en ce temps, pour advertir de leur devoir, tant les Magistrats que les Subiets*. Bèze y expose les devoirs des princes et des magistrats « inférieurs », mais aussi les droits du peuple et les conditions d'une opposition légitime aux tyrans.